



## SUBVENTIONS

### LÉGENDE

Asso = Associations   Coop = Coopératives   E = Entreprises solidaires

**Fonds de confiance** - Auvergne Rhône-Alpes Active  
Subvention de 20K€ maxi visant à favoriser l'émergence de nouvelles entreprises solidaires en finançant la phase de maturation du projet. (étude de faisabilité)  
[www.rhonealpesactive.org](http://www.rhonealpesactive.org)

**Financement de proximité** - Cigales E  
Un club CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) est une structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives.  
[www.cigales.asso.fr](http://www.cigales.asso.fr)

**Business Angels** E  
Capital Risque  
Particulier ou groupe de particulier investissant (Apport en capital et accompagnement) dans une entreprise à potentielle.

**Tous nos projets** - Bpifrance  
L'observatoire du crowdfunding de Bpifrance, permet de trouver une plateforme de financement participatif adaptée à son projet.  
[www.tousnosprojets.fr](http://www.tousnosprojets.fr)

**Garantie Création** - Bpifrance  
Garantie couvrant jusqu'à 60% du prêt bancaire (entreprises moins de 3 ans).  
[www.Bpifrance.fr](http://www.Bpifrance.fr)

**iDéclic Solidaire Projets** - Région Auvergne - Rhône-Alpes  
Soutien en fonctionnement et/ou en investissement aux initiatives d'innovation sociale sur le territoire rhônalpin, pour des projets ancrés sur un territoire, qui créent de l'emploi et sont économiquement viables. De plus, Idéclic Solidaire Projets peut aussi être mobilisé en développement.  
[www.auvergnerrhonealpes.eu](http://www.auvergnerrhonealpes.eu)

**Centre Français de Dons et Fondations**  
Centre visant à regrouper tous les fonds de dotation et fondations.  
[www.centre-francais-fondations.org](http://www.centre-francais-fondations.org)

**SCOPINVEST** - CGSCOP Coop  
Apport en fonds propres (titres participatifs) de 25 à 700K€ sur 7 ans minimum pour renforcer les apports personnels des associés.  
[www.scop.org](http://www.scop.org)

**Fonds d'amorçage associatif**  
Auvergne Rhône-Alpes Active Asso  
Contrat d'apport associatif avec droit de reprise entre 5 et 10K€ sur 18 mois maxi, destiné à financer les petites associations qui ne disposent pas encore de la visibilité suffisante pour obtenir des financements moyen-terme.  
[www.rhonealpesactive.org](http://www.rhonealpesactive.org)

**TRANSMEA** - URSCOP E  
Apport en fonds propres (Capital, Obligation Convertible, Titres Participatifs) destinés à la reprise d'entreprises par les salariés, de 15 à 300 K€ sur 6 ans minimum.  
[www.transmea.coop](http://www.transmea.coop)

**Fonds d'amorçage associatif**  
Auvergne Rhône-Alpes Active Asso

**SCOP Entreprises Participation**  
URSCOP Coop  
Apports en fonds propres de 5 à 30K€ en titres participatifs ou en apport en capital.  
[www.scop.org](http://www.scop.org)

**iDéclic Solidaire Projets** - Région Auvergne - Rhône-Alpes

**Centre Français de Dons et Fondations**

**Fonds d'investissement à impact social** Impact Partenaires E  
Apport en capital de 100K € à 3M€ pour renforcer le haut de bilan des entreprises à impact social remarquable.  
[www.impact.fr](http://www.impact.fr)

**Contrat d'apport associatif**  
Auvergne Rhône-Alpes Active Asso  
Contrat d'apport avec droit de reprise jusqu'à 30K€ sur 5 ans maxi.  
[www.rhonealpesactive.org](http://www.rhonealpesactive.org)

**IDES/ESFIN** - Crédit Coopératif  
Apport en fonds propres de 100 à 1500K€ sur 7 à 12 ans.  
[www.esfingestion.fr](http://www.esfingestion.fr)



## FONDS PROPRES & QUASI-FONDS PROPRES



## CROWDFUNDING

Le financement participatif



## PRÊTS

Prêts bancaires  
Prêts solidaires  
Prêts participatifs  
Prêts d'honneur



## GARANTIES



### ÉMERGENCE & AMORÇAGE

Les projets émergents partent dès la formalisation d'une idée pour laquelle le modèle économique va se préciser au fur et à mesure des rencontres et des échanges avec les parties-prenantes du projet. L'amorçage est la phase ante création ou au début de la création (l'entreprise n'est pas encore créée). C'est le moment où l'entrepreneur va seul ou avec d'autres tester son modèle économique et prendre les premières décisions ; l'entité n'a pas la visibilité suffisante pour pouvoir prétendre obtenir des financements de moyen terme. L'amorçage nécessite le plus souvent des fonds à long terme, non remboursables ou remboursables tardivement (investisseurs patients).

### CRÉATION & REPRISE

La création succède à la phase d'amorçage. Le projet est alors devenu suffisamment crédible pour permettre au porteur de projet de créer une entité juridique. Les enjeux sont donc plus importants puisque la création de cette entité va permettre d'agir et de prendre des décisions qui auront un impact financier plus important que dans la phase d'amorçage. C'est pourquoi l'accompagnement financier au cours de cette phase est plus complexe et plus tendu que pour la phase-amorçage puisqu'il contient à peu près toutes les solutions possibles, y compris des solutions de garantie financière. En cas de reprise, la situation est différente car les montants engagés peuvent être différents et il existe des solutions de financements spécifiques.

### DÉVELOPPEMENT, CROISSANCE, INVESTISSEMENT

Le développement de l'activité génère des besoins financiers spécifiques, en termes d'investissement et de besoin en fonds de roulement. La plupart du temps, il est préférable que tout projet d'investissement (corporel ou incorporel) fasse l'objet d'un financement. Si les financements d'investissements corporels trouvent facilement du crédit, il en va différemment des investissements incorporels (ex. logiciels, site internet, études...). Dans tous les cas, le projet doit particulièrement être explicité pour convaincre les financeurs, afin de montrer comment cet investissement permettra de dégager des ressources supplémentaires et de respecter les engagements liés au financement.





## DONS & SUBVENTIONS

→ Une **subvention** est une aide financière ou en nature (compétences, moyens...) à partir de fonds publics (Europe, Etat, collectivités) ou privés (fondations, fonds de dotation...). On distingue les subventions d'exploitation (ou de fonctionnement) qui financent certains postes de charges, des subventions d'équipement qui aident au financement des investissements.

→ Un **don** ou une dotation correspond à la transmission d'un bien ou d'un droit dans une intention libérale, que consent une personne au profit d'une autre.



## FONDS PROPRES & QUASI-FONDS PROPRES

→ Les **fonds propres** sont des ressources composées par les fonds les plus durables (ils restent durablement dans les ressources de l'entreprise). Comptablement, les fonds propres sont constitués par le capital (pour les sociétés coopératives ou les entreprises solidaires) ou le fonds associatifs (pour les associations), le report à nouveau, le résultat de l'exercice et certaines subventions d'investissement. Les fonds propres permettent d'asseoir l'indépendance financière mais aussi renforcent la capacité d'investir. Avoir des fonds propres positifs est donc un gage de pérennité.

→ Les **quasi fonds propres** sont des ressources financières n'ayant pas la nature comptable de fonds propres mais s'en approchant. Ils regroupent notamment les comptes courants d'associés, les obligations convertibles ou bien encore les emprunts participatifs.



## CROWDFUNDING

→ Le **financement participatif (crowdfunding)** est une expression décrivant tous les outils et méthodes de transactions financières qui font appel à un grand nombre de personnes afin de financer un projet. Ce mode de financement se fait sans l'aide des acteurs traditionnels du financement, il est dit désintermédié. L'émergence des plateformes de financement participatif a été permise grâce à internet et aux réseaux sociaux, complétant ou remplaçant la traditionnelle souscription. Cette tendance s'inscrit dans un mouvement plus global : celui de la consommation collaborative et du crowdsourcing. Le financement participatif comprend différents secteurs tels que le don («donation crowdfunding»), la récompense (ou don avec contrepartie), le prêt (aussi appelé «credit crowdfunding», «crowdlending», «peer-to-peer lending» ou «prêt participatif»), l'investissement en capital («equity crowdfunding»).



## PRÊTS BANCAIRES, SOLIDAIRES, PARTICIPATIFS, D'HONNEUR.

→ Les **prêts bancaires** sont distribués par tous les établissements de crédit. Les banques fixent librement les taux et le montant des frais et les éventuelles garanties.

→ Un **prêt solidaire** consiste pour un prêteur à octroyer un crédit à un emprunteur, selon plusieurs critères tels que son histoire, son projet, le plus généralement solidaire. Le prêteur qui accepte un taux de rémunération bas voire nul, est remboursé tous les mois jusqu'à ce qu'il retrouve l'intégralité de sa mise de départ, ce qui lui permet de prêter à nouveau : son prêt a donc plusieurs vies et l'effet de levier est considérable. Certains organismes se sont spécialisés dans les prêts solidaires (ex. La NEF [www.lanef.com](http://www.lanef.com))



## GARANTIE

→ Une **garantie** est l'engagement d'une caution donnée à un prêteur envers un emprunteur qui vient garantir la bonne fin d'une opération en cas de défaillance de cet emprunteur. C'est une assurance pour le prêteur de ne pas être lésé à la fin de l'opération et de pouvoir récupérer sa créance.

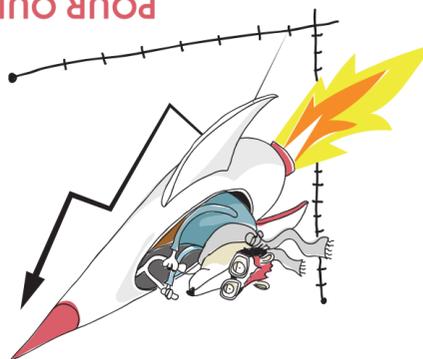
Un gage est une garantie donnée sur un bien corporel (machine, murs...) et un nantissement est une garantie donnée sur un actif incorporel (fonds de commerce...).

En fonction de votre besoin, de votre secteur d'activité et de votre localisation géographique, vous trouverez sur le site [www.jecree-en-rhonealpes.fr](http://www.jecree-en-rhonealpes.fr) des organismes d'accompagnement les plus pertinents et les événements organisés près de chez vous pour mener à bien votre projet. 370 professionnels sont ainsi référencés. Et sur votre espace perso, bénéficiez de services sur mesure : présentation de votre projet, feuille de route, questionnaires en ligne, ressources, réseaux... Je crée en Rhône-Alpes est une initiative de la Région.



Cette carte s'adresse aux entreprises de l'ESS : les organismes appartenant statutairement à l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations et fondations ayant une activité économique) mais aussi les sociétés commerciales (ex SARL, SAS ou SA), appelées entreprises solidaires, respectant plusieurs exigences découlant des principes fondateurs de l'ESS (gouvernance démocratique, recherche d'utilité sociale, orientation prioritaire des excédents vers la poursuite de l'activité de l'entreprise...) dont la qualité d'entreprise de l'ESS est mentionnée au registre du commerce et des sociétés.

## POUR QUI ?



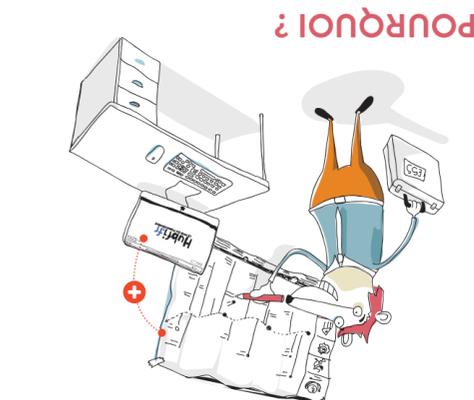
CARTE ROUTIÈRE POUR SE REPERER DANS VOTRE PROJET



La carte des financements de l'économie Sociale et Solidaire vous est proposée par la Caisse des Dépôts Auvergne Rhône-Alpes en partenariat avec la DIRECCTE Rhône-Alpes, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et la CRESS Rhône-Alpes [www.caisdesdepots.fr](http://www.caisdesdepots.fr) - [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)

Réalisation [www.argos-siloe.com](http://www.argos-siloe.com) - [www.etrangere.org](http://www.etrangere.org)

Cet outil n'a pas vocation à remplacer les outils et sites des financeurs de l'économie sociale et solidaire ou des portails spécialisés (Hubfi.fr) mais il cherche à présenter une vision globale pour se repérer dans l'offre des solutions de financement. L'Économie Sociale et Solidaire rassemble les organismes qui cherchent à concilier activité ou performance économique et engagement social. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire établit un périmètre de ces structures et en donne une nouvelle méthode d'identification.



Le hub du financement est un portail d'information sur les solutions de financement et un outil de mise en relation avec des investisseurs et financeurs pour les entreprises. Un espace spécifique est dédié aux solutions de financement des entreprises de l'économie sociale.



**+ AVISE**  
[www.avise.org](http://www.avise.org)

**Agence nationale d'ingénierie et centre de ressources**, l'Avise agit pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ce centre ressource propose un panel très large d'informations et de données au services des acteurs de l'ESS et notamment sur les questions de financement.

**+ CRESS Rhône-Alpes**  
[www.cress-rhone-alpes.org](http://www.cress-rhone-alpes.org)

La **Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Rhône-Alpes** (CRESS RA) met à disposition une information complète sur l'offre d'accompagnement et de financement existante. Son rôle est d'accueillir, d'informer et/ou d'orienter les porteurs de projet ESS et ses entreprises vers les ressources à la création et au développement des entreprises. Ces ressources sont également directement disponibles sur son site internet.

**+ CFF**  
[www.centre-francais-fondations.org](http://www.centre-francais-fondations.org)

Le **Centre Français des Fonds et Fondations** a vocation à regrouper tous les fonds de dotation et fondations. Il a pour mission d'aider à la connaissance du secteur, d'en favoriser le développement et d'en représenter les intérêts communs au bénéfice de l'intérêt général.

**+ Auvergne Rhône-Alpes Active**  
[www.rhonealpesactive.org](http://www.rhonealpesactive.org)

**Auvergne Rhône-Alpes Active** est un financeur solidaire au service des entreprises sociales et solidaires et des créateurs d'entreprises qui créent leur propre emploi. En plus de son offre de financement (prêts solidaires et garanties d'emprunts), Auvergne Rhône-Alpes Active propose également un portail des solutions de financement pour les associations ([www.solfia.org](http://www.solfia.org)) et de nombreux guides gratuits à destination des acteurs de l'ESS.

**+ Bpifrance**  
[www.Bpifrance.fr](http://www.Bpifrance.fr)

Bpifrance est une banque publique au service des entreprises à tous les stades de leur développement. La plateforme tous nos projets [www.tousnosprojets.Bpifrance.fr](http://www.tousnosprojets.Bpifrance.fr) est une "place de marché" pour les acteurs du financement participatif (crowdfunding) mettant en relation plateformes de crowdfunding, projets et contributeurs.

**+ URSCOP**  
[www.scop.org](http://www.scop.org)

L'**Union Régionale des SCOP** fédère, représente, appuie et conseille les entreprises coopératives (SCOP et SCIC) et leurs salariés, à travers une multitude de moyens humains, institutionnels et financiers. Elle veille à la promotion de l'entreprenariat coopératif et à l'échange entre coopératives. L'URSCOP propose un accompagnement complet lors de toutes les étapes du projet, et fait valoir son expertise pour valider l'idée et sa faisabilité.

## FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES

### FINANCEMENT INNOVATION

Il s'agit ici d'une acception assez large de l'innovation, appelée aussi "Innovation élargie" pour aller au-delà de la vision traditionnelle de l'innovation centrée sur la recherche. Tout en intégrant l'innovation technologique, l'innovation élargie comprend également l'innovation par les usages, sociale et créative.

L'innovation au sens large est d'abord une voie pour préserver ou développer la compétitivité des entreprises. Elle peut prendre des formes multiples, sur tous les secteurs d'activités, pour créer de la valeur compétitive (avantage concurrentiel). Le site de l'AVISE [www.avise.org/decouvrir/innovation-sociale](http://www.avise.org/decouvrir/innovation-sociale) décrit très bien ce que recouvre l'innovation sociale.

- **Fonds INNOV'ESS - SIFA - Auvergne Rhône-Alpes Active**
- **Comptoir de l'Innovation**
- **SOLID - Capital Risque ESS**
- **PhiTrust Partenaires - Société d'investissement solidaire**
- **Prêt Innov&Plus - Banque populaire**
- **FISO Fonds Innovation Sociale ([www.innovation.rhonealpes.fr](http://www.innovation.rhonealpes.fr))**
- **INOVI-ZI - Financement de jeunes entreprises innovante ([www.inovizi.com](http://www.inovizi.com))**
- **Guide de l'innovation sociale - AVISE ([www.avise.org](http://www.avise.org))**

### DIFFICULTÉS ET RESTRUCTURATION

Toute entité peut éprouver des difficultés conjoncturelles ou structurelles qui nécessitent un traitement plus radical que le simple traitement des difficultés ponctuelles de trésorerie ou de BFR (Besoin en Fonds de Roulement). On pourra notamment mettre en place une demande de report d'échéances et de mobilisation (de 18 à 36 mois) des dettes fiscales et sociales auprès de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF). Cette demande est faite à la DGFIP (Direction générales des finances publiques) à l'appui d'un dossier présentant des perspectives raisonnables de rétablissement financier et de respect des échéances reportées. La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises qui rencontrent, avec leurs partenaires financiers, des difficultés de financement ou d'assurance-crédit.

- **Prévention des licenciements auprès des Unités Départementales de la DIRECCTE : activité partielle, convention de formation.**
- **Unités Départementales de la Direccte**
- **Moratoire des dettes fiscales et sociales - CCSF - DGFIP ([www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises))**
- **Médiation du crédit - ([www.economie.gouv.fr/mediateurcredit](http://www.economie.gouv.fr/mediateurcredit))**